

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2025

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 13 octobre 2025, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCAATION : 6 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, DUC-GONINAZ Guy, PALLUEL-BLANC Célia, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas,

ABSENT REPRESENTE : M. JOGUET Mathieu par M. FRISON-ROCHE Christian

ABSENTS : Mme HORNECKER Justine
M. MENOTTO Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROUX-NOUVEL Florence

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.

Approbation des PIDA (Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches) de la station d'Arêches-Beaufort, actualisation des frais de secours, des tarifs des transports sanitaires bas des pistes aux cabinets médicaux (ambulances et SDIS).

Le Conseil approuve à l'unanimité les différents PIDA mis à jour pour la saison hivernale 2025/2026 (PIDA général, hélicoptère, avalancheur et Pierra Menta).

Il actualise à l'unanimité les tarifs des frais de secours applicables sur le territoire de la Commune à compter du 1^{er} décembre 2025, tout comme ceux des transports en ambulance (société ARLY AMBULANCES) entre la station et la Maison de santé d'une part et le Centre hospitalier d'autre part. S'agissant des tarifs des secours héliportés (non encore connus) ils feront l'objet d'une validation lors du prochain Conseil.

Présentation du schéma d'aménagement du domaine skiable

M. le Maire rappelle que, suite au dépôt d'un dossier de travaux sur le plateau du Cuvy, travaux visant à réaménager le bas de la piste des Bonnets Rouges et à assurer la liaison avec la piste de Perches, la Préfecture de Région a décidé de soumettre cette opération à évaluation environnementale. Cette évaluation doit préciser, en plus des éléments relatifs à la biodiversité, dans quel projet d'aménagement global de la station s'inscrit l'opération présentée et doit étudier la vulnérabilité du domaine skiable face au changement climatique.

En réponse à cette demande, la collectivité a confié au cabinet ABEST la réalisation d'un schéma directeur du domaine skiable.

Le schéma, dont la synthèse est présentée aux élus par M Jérôme CHOUDIN, directeur de la SEMAB, dresse le plan d'investissement et d'aménagement de la station à 10 ans. Il fait suite à une collaboration efficace entre les élus, les salariés de la SEMAB et le cabinet ABEST.

En réponse à la nécessité de tenir compte du dérèglement climatique, et en synthèse, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- prolongation de l'utilisation du TSD du Grand Mont,
- création d'un domaine de ski nordique au Planay (secteur Folliet sur une longueur de 3 km en séparant les flux ski de fond et raquettes)
- amélioration du retour piste bleue au Planay (dans l'objectif de redonner de l'intérêt au TSD de Piapalay, de proposer un retour facile sur le front de neige et de sécuriser l'enneigement),
- création d'un télésiège retour Pas des vaches vers TSF Combettes (avec réemploi d'un Télésiège)
- aménagement du secteur des combettes (création d'un itinéraire nature sécurisé non damé, élargissement de la piste de la grande Combe, desserte de l'alpage des Combettes, déplacement de la piste bleue Papillon)
- aménagement du plateau du Cuvy : sécuriser un espace débutant en altitude en proposant une offre complète et diversifiée (piétons, raquettes) tout en sécurisant les flux existants,
- agrandissement du réseau neige sur le secteur des bonnets rouges,
- optimisation du secteur de la Forclaz : désengorger le Télésiège des Grangettes en rationalisant le parc des remontées mécaniques et en augmentant le linéaire de pistes en altitude. Il est question de remplacer le Télésiège des Grangettes par un télésiège fixe (envisagé en réemploi).

Après avoir pris connaissance des budgets liés aux différents aménagements, aux plannings théoriques de réalisation et échangé sur les priorités à mettre en œuvre, le Conseil prend acte de ce schéma et remercie la SEMAB et le cabinet ABEST pour le travail réalisé.

Information sur l'évolution du dossier de la clé des cimes

Après avoir rappelé l'historique de la réalisation de la résidence de tourisme la Clé des Cimes et le montage retenu pour sa mise en œuvre, M. Le Maire présente le contenu d'une note élaborée par Savoie Tourisme Durable relative aux enjeux s'agissant de cette résidence.

La Société Barrel et Pelletier, associée à la SEMAB, à SAS Développement, à Savoie Stations Développement Immobilier, au sein de la SCI les fermes d'Angèle (propriétaire du bâtiment) a en effet fait part de sa volonté de sortir de la SCI et de solder son compte courant.

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable à cette demande, 2 scénarios sont possibles :

-une substitution par la SEMAB de la société Barrel et Pelletier au sein de la SCI, pour un montant global de 2,9 M€ (parts, comptes courants et charges de promotion). Dans cette hypothèse, il faudrait que la commune accompagne financièrement ce projet en mobilisant un capital de l'ordre de 1,5 M€ afin de procéder à une augmentation de capital de la SEMAB. Il resterait 1,4 M€ à mobiliser en complément.

-à défaut de l'intervention de la SEMAB, il faudrait envisager la vente du bâtiment à la découpe, afin de rembourser les établissements bancaires, avec une incidence sur le fonctionnement de la résidence (perte de lits chauds).

Suite au débat portant sur les intérêts de conserver des lits chauds, sur les risques financiers d'une implication plus importante de la SEMAB, M. le Maire propose de poursuivre la réflexion en s'appuyant sur les conseils d'AGATE s'agissant de la faisabilité financière de cette opération (à travailler dans le cadre de la préparation du Programme Pluri annuel d'Investissements 2026-2028 et des priorités d'intervention qui seront définies).

Délibération relative au sur classement de la commune (station de tourisme)

Le conseil sollicite, en complément de la dénomination commune touristique obtenue en 2017 et du classement en station de tourisme (obtenu en 2018 pour une durée de 12 ans) le renouvellement de l'arrêté de surclassement démographique de la commune.

Convention avec le Conseil Départemental pour la fourniture de repas aux écoles

Le Conseil valide les tarifs proposés par le Conseil départemental pour la fourniture des repas aux enfants des écoles primaires et maternelles de la Commune pour l'année scolaire 2025/2026, qui s'établissent comme suit :

- école d'Arêches : 5,01 €
- primaire Beaufort : 5,40 €
- maternelle Beaufort : 5,01 €
- repas occasionnel : 5,40 €

Le tarif maximum facturé aux parents sera le même pour toutes les familles de la Commune (soit 5,01 € par repas), étant précisé que le budget du C.C.A.S. prend en charge l'écart de 0,39 € par enfant (primaire de l'école de Beaufort).

Il est rappelé que la commune a mis en place la tarification sociale pour la cantine scolaire (permettant de mobiliser l'aide de l'état) et permettant ainsi de réduire le prix des repas en faveur des familles (notamment pour les quotients familiaux les plus faibles).

Convention pour le financement du PEDT (mercredis loisir) 2025/2027

Après avoir pris connaissance du projet de convention à intervenir avec les communes du Beaufortain et l'Association d'Animation du Beaufortain, convention relative au

fonctionnement de l'accueil des enfants le mercredi (mercredis loisir) et de son financement, le Conseil propose de reporter sa décision à la séance de novembre 2025. En effet, le coût pour la commune de Beaufort est en forte augmentation, et il est nécessaire que les élus disposent d'informations complémentaires avant de statuer et de signer la convention.

Mandat spécial pour participation au Congrès des Maires

Monsieur Christian FRISON ROCHE, Maire, et Monsieur Jean Pierre MIRABAIL sont mandatés par le Conseil pour participer au Congrès des Maires de France à Paris du 18 au 20 novembre 2025, les frais réels liés à ce mandat spécial étant pris en charge par la collectivité.

Marché de navettes- ski bus : validation

Suite à la consultation pour le marché de transport de voyageurs (navettes ski bus pour la station d'Arêches Beaufort) portant sur les mêmes circuits et fréquences que lors de la précédente période, une offre a été remise par les Autocars blanc, offre portant sur une durée d'un an reconductible 4 fois. Il convient de préciser que les élus avaient souhaité disposer d'un bus à faible émission, ce afin de répondre aux enjeux de développement durable. Cette solution ne peut se mettre en œuvre, compte tenu de l'indisponibilité des matériels et du coût induit par cette solution.

Suite aux échanges portant sur le coût du service (en augmentation de 12%), l'éventualité de réduire les circuits sur certaines périodes (en dégradant le service), le Conseil décide de suivre la décision de la commission d'appel d'offres de retenir la solution négociée sans réduction de service et autorise M le maire à signer avec les autocars Blanc le marché.

Avenant au marché de réhabilitation des Ponts du planay

Il est rappelé la décision en date du 24 mars 2025 autorisant le Maire à signer le marché avec le groupement LEGENDRE MARTOIA, pour la réalisation des travaux de réhabilitation des ponts du Planay, pour un montant total de 565 000 € HT (334 164,24 € HT pour la tranche ferme – Pont de l'Argentine et 230 835,76 € HT pour la tranche optionnelle – Pont du Mirantin).

En cours de chantier, au regard des aléas géotechniques rencontrés, des reconnaissances de sol et des études complémentaires ont dû être réalisées. Sur la base des rapports des géotechniciens, il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires de clouage des chevêtres et des culées existantes (conservées). Par ailleurs, l'état constaté des culées a nécessité une augmentation des protections de pieds et des surfaces de joints à reprendre. La surface de voirie à reprendre est également augmentée, du fait des nombreuses tranchées réalisées pour les dévoiements de réseaux de différents concessionnaires.

Ces différentes interventions nécessitent la validation d'un avenant au marché. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux avec le groupement LEGENDRE MARTOIA, avenant d'un montant de 122 208 € HT portant le montant total de la tranche ferme à 456 372,24 € HT.

Validation du rapport de la CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 11 septembre dernier pour évaluer les restitutions de compétences et les charges liées aux Communes concernées.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT 2025 de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Réhabilitation de la ferme de la Cayère : souscription auprès de la Fondation du patrimoine et avenant au marché de travaux

Le conseil est informé des travaux supplémentaires (diverses fournitures, criblage et mise en remblais des matériaux supplémentaires) demandés à l'entreprise CPV, titulaire du marché de terrassement de la réhabilitation de la ferme de la Cayère, pour un montant HT de 10 691,20 € portant le marché à 118 691,20 € HT.

M le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant.

Afin de relancer la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, le Conseil valide l'adhésion à cette dernière.

Validation de la participation du budget chauffage au budget annexe forêt

Le conseil valide le versement d'une participation de 20 000 € en provenance du budget chauffage au profit du budget forêt, afin de prendre en charge les frais d'exploitation liés à la fourniture de plaquettes forestières.

Garderie la clé des cimes : validation de l'avenant à la convention territoriale globale et de l'avance sur la subvention de fonctionnement 2026 (Mmes VIARD GAUDIN Eliette et ROUX NOUVEL Florence sortent de la salle et ne prennent pas part au vote)

Le Conseil est informé du bilan de fonctionnement de la garderie d'Arêches située à La Clé des Cimes, qui propose depuis 2022 un accueil en micro-crèche complémentaire de l'accueil touristique en saison.

Il est rappelé que les élus ont fait le choix d'un usage optimisé des locaux constituant cette garderie et que la capacité d'accueil s'élève à 24 enfants dont 6 permanents.

Le budget prévisionnel pour 2026 sera validé lors de l'Assemblée Générale de l'Association gestionnaire de la garderie et le montant de la participation financière communale (attendue à hauteur de 60 000 €) sera confirmé lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal valide l'attribution d'un acompte de 20 000 € sur cette participation afin de permettre le fonctionnement de la structure dès novembre 2025.

Le projet d'avenant à la convention territoriale globale établie entre la CAF, Arlysère et les communes supports de garderie est également présenté : l'intégration de Beaufort

dans cette convention (pour la garderie d'Arêches) permettra de bénéficier de la Prestation de Service Unique (aide au fonctionnement versée par les CAF aux gestionnaires d'établissements bénéficiant d'une autorisation d'ouverture délivrée par la PMI). L'aide versée peut atteindre 3 600 € par enfant et par an. Au regard de l'intérêt que présente cette évolution pour le fonctionnement de la garderie, le Conseil valide le principe de signature de cet avenant.

Décisions modificatives budgétaires

Le conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires aux budgets général (avenant aux marchés de réhabilitation des Ponts), chauffage (prise en charge de reports de factures de 2024) et domaine skiable (intégration de recettes issues de subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la neige de culture).

Un bilan financier des opérations de l'année 2025 sera dressé pour le prochain Conseil Municipal.

Révision allégée du Plan Local d'urbanisme : décision sur l'Etude Environnementale, bilan de la concertation et arrêt du projet

Le Conseil prend connaissance, d'une part du retour de la Préfecture de Région s'agissant de la procédure de révision allégée du PLU (dossier non soumis à évaluation environnementale), d'autre part du bilan de la concertation.

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble. L'enquête publique sera organisée sur décembre 2025 tout comme la réunion avec les personnes publiques associées. Le calendrier prévoyant une approbation lors du Conseil municipal de février 2026 est respecté.

Convention avec l'association du château de la grande salle pour l'occupation temporaire du domaine public

(M Walter VINCENZI sort de la salle et ne prend pas part au vote)

Le Conseil prend connaissance du contenu de la convention à intervenir entre la commune de Beaufort et « l'Association Sauvegarde du Château de la Grande Salle de Beaufort », convention établie pour une durée de 30 ans, permettant à l'Association de mener des études, des fouilles archéologiques préventives et des travaux nécessaires à la sauvegarde du site, sans impact sur le terrain limitrophe classé en 2AU au PLU de la Commune. Il est également précisé que la Collectivité ne participera pas financièrement aux actions.

Le Conseil valide cette convention après avoir fait part de son souhait d'intégrer l'Association en tant que membre.

Renouvellement de la convention avec la CUMA pour le transport du fumier et du compost

La convention établie avec la CUMA pour favoriser la fabrication de compost et l'usage du séparateur de phase dans un objectif de bonne gestion des effluents agricoles est arrivée à échéance. Le Conseil autorise son renouvellement dans les mêmes conditions (2,50 € par minute pour la composteuse et 17 € par heure pour le

séparateur de phase) étant précisé que l'enveloppe annuelle budgétaire ne dépassera pas 2 000 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la CUMA du Beaufortain, pour une durée de deux ans à compter du 1er mai 2025.

Questions diverses

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Projet l'EPICEA (logements dans le bâtiment de la pharmacie de Beaufort) : les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la SEM 4V ont démarré,
 - Les formations aux gestes qui sauvent ont été bien suivies et sont une réussite,
 - Les cérémonies commémoratives du 11 Novembre 2025 auront lieu à 10h à Arêches et à 11h à Beaufort,
 - bilan du salon du gout : 3200 entrées, 5 000 personnes ont fréquenté le salon sur les 2 jours
 - Fleurissement : la décision du jury de la 3eme fleur est attendue le 15 octobre.
- S'agissant du jury départemental 4 personnes de la commune seront primées
- une inquiétude s'exprime liée à la sécurité des enfants pratiquant les ski roue à MARcôt (en lien avec la circulation).

Comptes-rendus des Commissions

Agriculture

- la réception administrative des travaux de construction du chalet de Rognoux est prévue jeudi 23 octobre 2025,
- la visite des travaux en alpage subventionnés par la Région Auvergne Rhône Alpes a été annulée au regard de la Dermatoase Nodulaire Contagieuse,

Ecoles : le Conseil d'Ecole d'Arêches est prévu le 2/11/2025, le défi anti- gaspi sera reconduit cette année (à poursuivre au regard de l'intérêt du projet),

Travaux

- chantier de La Cayère : bâtiment hors d'air, ouverture confirmée en juillet 2026, la Fondation du Crédit agricole a été sollicitée pour une participation de 15 000 €, le travail sur la scénographie est en cours
- Les élus prennent connaissance de la vidéo d'interview réalisée dans la perspective de l'espace muséal avec M. Jérémy PYTHON CURT,
- changement bien apprécié par les usagers des portes de la médiathèque et de la salle des fêtes (en bois des alpes).

Le Maire,

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 25 NOVEMBRE 2025

